

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01258

Numéro SIREN : 532 792 017

Nom ou dénomination : A.O.C. FILMS

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2018 sous le numéro de dépôt 373

SAS AOC FILMS
16 Avenue Edouard Grinda
06200 Nice

BILAN DU 01/01/2015 AU 31/12/2015

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise <u>AOC</u>					Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise <u>16 Avenue Edouard Grinda 06200 Nice</u>									
SIREN <u>5 3 2 7 9 2 0 1 7</u>									
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>					Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>				
					Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 5</u>				
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014	831 627	016	60 480	771 147		
	Immobilisations corporelles *		028	17 638	030	6 625	11 013		
	Immobilisations financières *(1)		040	92 143	042		92 143		
	Total I (5)		044	941 408	048	67 105	874 303		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	5 000	066		5 000		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070				
		Autres* (3)	072	520 475	074	150 000	370 475		
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	449 269	086		449 269		
	Charges constatées d'avance*		092	200	094		200		
Total II		096	974 944	098	150 000	824 944			
Total général (I + II)					110	1 916 352	112	217 105	1 699 247
PASSIF							Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120		1 965 620		
	Écarts de réévaluation				124				
	Réserve légale				126				
	Réserves réglementées*				130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)				132				
	Report à nouveau				134	(143 874)			
	Résultat de l'exercice				136	(512 038)			
	Provisions réglementées				140				
Total I				142	1 309 707				
Provisions pour risques et charges				Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	244 354			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)				172	40 342	145 186		
Produits constatés d'avance				174					
Total III				176	389 540				
Total général (I + II + III)					180	1 699 247			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	957 871			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	1 300			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise AOC		Néant ☐				
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018				
				Exercice N clos le				
				3 1 1 2 0 1 5				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210			
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
			Services*		217	218		
						1 9 405		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	277 847			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stock (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	297			
	Rémunérations du personnel*				250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			
	Dotations aux amortissements*				254			
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262		
		{	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	510 625			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(232 779)		
Produits financiers (III)	280	4 037	Charges financières (V)	294				
Produits exceptionnels (IV)				290	1 300			
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	}	300	284 596		
	{	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306				
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	(512 038)		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	314	512 038		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990				
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350		
		Créance due au report en arrière du déficit			346			
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col.1	352	354
					Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables : *					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col.1	370	372	512 038
					Déficit col. 2			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Bilan Simplifié (2033A)				
	Net 31/12/2015	Net N-1	Variation	
			En valeur	En %
ACTIF				
Actif Immobilisé				
Immobilisation incorp. - Autres	771 147,31		771 147,31	
20130000 FRAIS AUGMEN. CAPIT. OPER. DIV	301 854,75		301 854,75	
20500000 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	1 700,00		1 700,00	
23200000 FILM "DERNIER DIMANCHE + TIPAZ	431 392,18		431 392,18	
23200100 FILM "LA REINE CHRISTINE"	25 044,00		25 044,00	
23200200 PI+CE "ANGEL BAY"	46 892,43		46 892,43	
23200300 FILM "PYRENN+ES"	24 744,00		24 744,00	
28013000 AMORT. FRAIS LEV+E DE FONDS	-58 800,05		-58 800,05	
28050000 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	-1 680,00		-1 680,00	
Immobilisations corporelles	11 012,67		11 012,67	
21350000 INSTALLATIONS GENERALES	16 165,78		16 165,78	
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	1 471,93		1 471,93	
28135000 AMORT.. INSTALL. GEN	-5 837,04		-5 837,04	
28183000 AMORT. MAT BUREAU & INFORMATIQ	-788,00		-788,00	
Immobilisations financières	92 143,15		92 143,15	
27483000 AVANCE S / EXPLOITATION	90 000,00		90 000,00	
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSE	2 143,15		2 143,15	
Total I	874 303,13		874 303,13	
Actif Circulant				
Av. et acptes versé sur commandes	5 000,00		5 000,00	
40910000 AVANCE GIULIANI	5 000,00		5 000,00	
Autres créances	370 475,48		370 475,48	
409FUL AVANCE FULDAWA	4 200,00		4 200,00	
409PHO AVANCE PHOTO MOVING	500,00		500,00	
42500000 PERSONNEL AVANCES ET ACOMPTES	205,21		205,21	
44400000 ETAT IMPÊT SUR LES B+N+FICES	122,46		122,46	
44566600 TVA D+DUCTIBLE 10 %	1 669,83		1 669,83	
44583000 REMBOURSEMENT DE TVA DEMAND+	71 978,00		71 978,00	
44586000 TVA SUR FNP	2 469,65		2 469,65	
44586700 TVA EN ATTENTE D+DUCTIBLE 20 %	3 285,33		3 285,33	
45625000 ASSOCIES CAPITAL APPELE NON VE	136 045,00		136 045,00	
45800300 COPRODUCTEUR LES FILMS DE LA T	300 000,00		300 000,00	
49580000 OPERAT. FAITES EN COMMUN & EN	-150 000,00		-150 000,00	
Disponibilités	449 268,71		449 268,71	
51120000 CHEQUES A ENCAISSER	193 795,00		193 795,00	
51210100 BPCA	14,17		14,17	
51220000 SOCI+T+ G+N+RALE	253 800,80		253 800,80	
53100000 CAISSE SIEGE SOCIAL	587,80		587,80	
54000000 R+GIES D'AVANCES	1 400,00		1 400,00	
540HAM COMPTE DE R+GIE ST HAMON	-152,82		-152,82	
540KHA COMPTE DE R+GIE KHALAJ	-39,33		-39,33	
540MER FRAIS DE R+GIE CHLOE MERY	-28,12		-28,12	
540REC COMPTE DE R+GIE RECCO	-108,79		-108,79	
Charges constatées d'avances	200,00		200,00	
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	200,00		200,00	
Total II	824 944,19		824 944,19	
Total général (I + II)	1 699 247,32		1 699 247,32	
PASSIF				
Capitaux Propres				
Capital social ou individuel	1 965 620,00		1 965 620,00	
10100000 CAPITAL	1 829 575,00		1 829 575,00	
10120000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE NON VE	136 045,00		136 045,00	
Report à nouveau	-143 874,37		-143 874,37	
11900000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE DEBITE	-143 874,37		-143 874,37	
Résultat de l'exercice	-512 038,33		-512 038,33	

Bilan Simplifié (2033A)				
	Net 31/12/2015	Net N-1	Variation	
			En valeur	En %
TOTAL I	1 309 707,30		1 309 707,30	
Dettes				
Fournisseurs et comptes rattachés	244 353,89		244 353,89	
401BOU BOUYGUE TELECOM	25,99		25,99	
401CIN CIN+EUROPA ORG	300,00		300,00	
401DES DESIGN PRODUCTION	5 850,00		5 850,00	
401DIV ADVIS	3 360,00		3 360,00	
401PGS P.G.S. CONSEILS	288,00		288,00	
401TOU LES FILMS DE LA TOURNELLE	100 000,00		100 000,00	
40800000 FOURNIS. FACTURES NON PARVENUE	7 692,00		7 692,00	
40810000 FOURNISSEURS	14 817,90		14 817,90	
408FCA FNP FCA (CAC)	5 160,00		5 160,00	
408FIF FNP FIFM	2 160,00		2 160,00	
408FUL FNP FULDAWA	4 200,00		4 200,00	
408PHO FNP PHOTOMOVNG	500,00		500,00	
408TOU FNP LES TOURNELLES	100 000,00		100 000,00	
Autres dettes	145 186,13		145 186,13	
42103600 R+MUN. GARCIA M+LANIE	789,70		789,70	
421KHA R+MUN. VERS+E F. KHALAJ	2 500,00		2 500,00	
43110000 URSSAF	5 164,00		5 164,00	
43730000 AUDIENS AV RJ AU 28 - 04 - 201	313,84		313,84	
43731000 AUDIENS APR+S LE 28/04/2016	1 537,37		1 537,37	
43740000 AGESEA AVANT LE RJ	1 176,89		1 176,89	
43800000 AFDAS 2015	1 017,46		1 017,46	
45530000 C/C MR KHALAJ	341,87		341,87	
45550000 C/C MR GARREAU	40 000,00		40 000,00	
46700000 AUTRES COMPTES DEBIT. OU CREDI	92 345,00		92 345,00	
TOTAL III	389 540,02		389 540,02	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	1 699 247,32		1 699 247,32	

Compte Résultat Simplifié (2033B)				
	Net 31/12/2015	Net N-1	Variation	
			En valeur	En %
A - RÉSULTAT COMPTABLE				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue de service	19 404,50		19 404,50	
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES	16 120,00		16 120,00	
70810100 PR. ACTIVIT+ ANNEXE REMBST DE	3 284,50		3 284,50	
Production immobilisée	231 354,14		231 354,14	
72100000 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	231 354,14		231 354,14	
Autres produits	27 087,91		27 087,91	
75550000 QUOTE-PART BENEFICE ATTRIBUEE	27 077,69		27 077,69	
75800000 PRODUITS DIVERS GESTION COURAN	10,22		10,22	
Total des pdts. d'expl. hors TVA (I)	277 846,55		277 846,55	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres charges externes	272 420,32		272 420,32	
60400000 ACHATS ETUDES ET PRESTAT. SERV	87 087,43		87 087,43	
60611000 ELECTRICITE	407,45		407,45	
60614000 CARBURANT	469,78		469,78	
60630000 FOURNIT. ENTRETIEN & PETIT EQU	323,35		323,35	
60631000 PRODUITS D'ENTRETIEN	60,21		60,21	
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 114,61		2 114,61	
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	27 370,08		27 370,08	
61330000 LOCATION NOM DE DOMAINE	274,00		274,00	
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	1 964,95		1 964,95	
61400000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROP	448,46		448,46	
61560000 MAINTENANCE	290,00		290,00	
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	858,20		858,20	
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	275,17		275,17	
62260000 HONORAIRES	17 111,99		17 111,99	
62260100 COMISSION DE SOUSCRIPTION	52 642,15		52 642,15	
62270000 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	3,90		3,90	
62300000 PUBLICITE PUBLICAT. RELAT. PUB	308,01		308,01	
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	1 113,42		1 113,42	
62380000 DIVERS (POURBOIRES, DONS COURA	3 550,85		3 550,85	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	34 614,62		34 614,62	
62570000 RECEPTIONS	36 791,04		36 791,04	
62600000 FRAIS POSTAUX ET DE T+L+COMM.	559,88		559,88	
62610000 FRAIS DE T+L+COMMUNICATION	571,24		571,24	
62612000 INTERNET	225,00		225,00	
62710000 FRAIS SUR TITRES (ACHAT, VENTE	1 766,75		1 766,75	
62811000 COTISATION AFPF AUDIENS	487,18		487,18	
62812000 COTISATIONS CCHSCT AUDIENS	7,00		7,00	
62820000 SERVICE D'ORDRE S+CURIT+	723,60		723,60	
Impôts, taxes et versements assimilés	2 594,92		2 594,92	
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	1 130,16		1 130,16	
63330000 PART. EMPLOY. A FORM. PROF. C	1 167,76		1 167,76	
63511000 CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRIT	297,00		297,00	
Rémunérations du personnel	86 635,72		86 635,72	
64100000 R+MUN+RATION DU PERSONNEL	2 919,57		2 919,57	
64110000 R+MUN+RATION PERSONNEL INTERMI	83 838,61		83 838,61	
64900000 TOTAL CLASSE 649	-122,46		-122,46	
Charges sociales	39 281,84		39 281,84	
64510000 COTISATIONS URSSAF	144,64		144,64	
64511000 R+MUN+RATION DU PERSONNEL INT	23 479,68		23 479,68	
64521000 POLE EMPLOI INT	2 656,90		2 656,90	
64530000 COTISATIONS AUX CAISSES RETR.	494,72		494,72	
64531000 COTISATION RETRAITE INT.	7 627,90		7 627,90	
64541000 GARP	4 320,00		4 320,00	
64550000 AGESEA PAT	558,00		558,00	
Dotations aux amortissements	66 206,09		66 206,09	
68111000 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	59 650,05		59 650,05	
68112000 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 556,04		6 556,04	
Autres charges	43 486,58		43 486,58	
65160000 DROITS D'AUTEUR ET DE REPRODUC	43 485,12		43 485,12	
65800000 CHARGES DIVERSES GESTION COURA	1,46		1,46	

Compte Résultat Simplifié (2033B)				
		Net	Net N-1	Variation
		31/12/2015		En valeur En %
Total des charges d'exploitation (II)		510 625,47		510 625,47
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-232 778,92		-232 778,92
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES				
Produits financiers (III)		4 037,00		4 037,00
76170000 REVENUS CR+ANCES RATT. + DES P		4 037,00		4 037,00
Produits exceptionnels (IV)		1 300,00		1 300,00
77560000 IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1 300,00		1 300,00
Charges exceptionnelles (VI)		284 596,41		284 596,41
67180000 AUT. CHARG. EXCEP. SUR OPER. G		1 019,94		1 019,94
67520000 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		132 276,47		132 276,47
67560000 IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1 300,00		1 300,00
68760000 DOTAT. AUX PROV. DEPREC. EXCEP		150 000,00		150 000,00
2 - BÉNÉFICE ou PERTE		-512 038,33		-512 038,33

SAS AOC FILMS
16 Avenue Edouard Grinda
06200 Nice

ANNEXE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2015.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Méthodes d'évaluation

Nous avons souhaité modifier la méthode d'évaluation de la valeur comptable des couts de développement.

Ce choix est motivé par notre volonté d'apporter des précisions sur la nature des charges et sur l'identification des projets auxquelles elles sont affectées.

Afin de réévaluer la valeur des actifs nous avons procédé à une analyse extra comptable qui consiste à identifier toutes les charges activées depuis le premier exercice et de leur affecter un code projet et un code budgétaire.

Cette codification budgétaire est conforme au plan comptable du CNC. (Centre national du Cinéma). Les charges activées y sont réparties comme suit :

- Les Charges imputées aux Droit d'auteur subdivisées ainsi
 - Œuvre Originale
 - Adaptation
 - Collaborations Diverses
 - Réalisation
 - Agents
- Les Charges en personnel
- Les Charges Sociales
- Les frais logistiques
 - Hébergement
 - Transport
 - Restauration

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

Rapprochement faisant apparaître les augmentations ou les diminutions résultant des réévaluations effectuées durant l'exercice

	Valeur Brut Début Exercice	Réévaluation	Acquisitions	Valeur Brut Fin Exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				831 627,36 €
Frais d'établissement (promotion lancement Augmentation de capital)		230 501,83 €	71 352,92 €	301 854,75 €
Concession Brevet Logiciel (Logiciel de paye Xotis)	1 700,00 €	1 700,00 €		1 700,00 €
Production en cours Dernier dimanche à Tipazza	784 615,47 €	326 641,39 €	104 750,79 €	431 392,18 €
Production en cours La reine Christine		6 186,00 €	18 858,00 €	25 044,00 €
Production en cours Angel Bay		10 500,00 €	36 392,43 €	46 892,43 €
Production en cours Pyrennees	800,00 €	24 744,00 €		24 744,00 €
Scenario	50 000,00 €			
Rebka	800,00 €			
Aleria	800,00 €			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				17 637,71 €
Agencement Installation		16 165,78 €		16 165,78 €
Materiel de bureau	1 471,93 €	1 471,93 €		1 471,93 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				92 143,00 €
Avance et Acomptes (Avance sur contrat Réa Christian Duguay)		90 000,00 €		90 000,00 €
Dépôts versés	2 143,00 €	2 143,00 €		2 143,00 €

Evaluation des amortissements

Rapprochement faisant apparaître les augmentations ou les diminutions résultant des réévaluations effectuées durant l'exercice

	Valeur Début Exercice	Réévaluation	Dotation Annuelle	Cumul Dotation
AMMORTISSEMENT ET PROVISIONS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				60 480,00 €
Frais d'établissement (promotion lancement Augmentation de capital)		12 659,00 €	46 141,00 €	58 800,00 €
Concession Brevet Logiciel (Logiciel de paye Xotis)	830,00 €	830,00 €	850,00 €	1 680,00 €
Production en cours Dernier dimanche à Tipazza				
Production en cours La reine Christine				
Production en cours Angel Bay				
Production en cours Pyrennees				
Scenario				
Rebka				
Aleria				
AMMORTISSEMENT ET PROVISIONS IMMOBILISATIONS CORPORELLES				6 625,00 €
Agencement Installation		3 833,00 €	2 004,00 €	5 837,00 €
Materiel de bureau	69,00 €	69,00 €	719,00 €	788,00 €

CATEGORIE	MODE	DUREE
Frais d'établissement	Linéaire	5 ans
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencement et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Avance et acompte sur commande

Une avance sur commande de 5000 € a été faite à la demande de Mr GIACCOBI à Mr GIULANY.

Autres créances

Autres créances	370 475,48
409FUL AVANCE FULDAWA	4 200,00
409PHO AVANCE PHOTO MOVING	500,00
42500000 PERSONNEL AVANCES ET ACOMPTES	205,21
44400000 ETAT IMPÊT SUR LES B+N+FICES	122,46
44566600 TVA D+DUCTIBLE 10 %	1 669,83
44583000 REMBOURSEMENT DE TVA DEMAND+	71 978,00
44586000 TVA SUR FNP	2 469,65
44586700 TVA EN ATTENTE D+DUCTIBLE 20 %	3 285,33
45625000 ASSOCIES CAPITAL APPELE NON VE	136 045,00
45800300 COPRODUCTEUR LES FILMS DE LA T	300 000,00
49580000 OPERAT. FAITES EN COMMUN & EN	-150 000,00

Disponibilités en Euros

51120000 CHEQUES A ENCAISSER	193 795,00
51210100 BPCA	14,17
51220000 SOCIETE GENERALE	253 800,80
53100000 CAISSE SIEGE SOCIAL	587,80
54000000 REGIES D'AVANCES	1 400,00
540HAM COMPTE DE REGIE ST HAMON	-152,82
540KHA COMPTE DE REGIE KHALAJ	-39,33
540MER FRAIS DE REGIE CHLOE MERY	-28,12
540REC COMPTE DE REGIE RECCO	-108,79

La somme de 193795 € représente Les chèques perçus pour la levée de fond du 31/12/2015. Ils ont été déposés pour encaissement et inscrit sur le compte 51120000

Charges Constatées d'avance

Il s'agit du logiciel comptable.

Détail du compte Autres dettes

Autres dettes	145 186,13
42103600 REMUN. GARCIA MELANIE	789,70
421KHA REMUN. F. KHALAJ	2 500,00
43110000 URSSAF	5 164,00
43730000 AUDIENS	313,84
43731000 AUDIENS	1 537,37
43740000 AGESSA	1 176,89
43800000 AFDAS	1 017,46
45530000 C/C MR KHALAJ	341,87
45550000 C/C MR GARREAU	40 000,00
46700000 AUTRES COMPTES DEB. OU CRED.	92 345,00

Deux souscripteurs ont payés la somme de 90.045 EUR mais n'ont pas été servis

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

DETAIL DU COMPTE Charges exceptionnelles

67180000 AUT. CHARG. EXCEP. SUR OPER. G	1 019,94
67520000 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	132 276,47
67560000 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 300,00
68760000 DOTAT. AUX PROV. DEPREC. EXCEP	150 000,00

Détail des immobilisation corporelles

Le traitement analytique n'ayant pas permis de qualifier la totalité des sommes activée, la somme de 132276,47 a été mise au rebut au débit du compte 67520000.

Détail des dépréciations

La société AOC a signé un accord de coproduction avec la société « les Productions des Tournelles » sur le projet TOUR DE FRANCE. Cet accord engage la société AOC à faire un apport de 300.K€ dont 100 K€ ont été versés en 2015, en échange de 25% des recettes après paiement d'une commission de 30% et du remboursement d'un Minimum garanti de 780 K€ au distributeur.

Avec un prix public moyen H.T. de 6 € et 79 268 entrées l'exploitation salle génèrent un C.A. pour les exploitants de 476.400 €.

Avec un taux moyen de location à 50% la recette brute distributeur est de 238 200 €. Après encaissement de sa commission de 30 % le distributeur ne peut pas se rembourser du minimum garanti et aucune recette est remontée aux producteurs

Les statistiques annuelles du CNC permettent d'évaluer le C.A. des ventes internationales qui représente en moyenne 14% du C.A. salle. Le C.A. international peut être estimé à 66 K€ après avoir perçu sa commission de 20% les remontées de recette prévisible pour AOC films se chiffrerait à 13 K€

Si le film est vendu à une chaine hertzienne AOC Films pourrait percevoir 120 K€ complémentaire.

Compte tenu des résultats d'exploitation constatés et d'une faible probabilité de parvenir à obtenir des conditions de cession favorable lors de la vente télé, Il convient de revoir la valeur d'usage du projet TOUR DE FRANCE en provisionnant une dépréciation de 150 K€. sur le poste comptable 49580003.

EVENEMENTS POST CLOTURE

Les éléments comptables dont il est fait état dans le cadre de la présente annexe sont à examiner à la lumière des éléments post clôture suivants :

- lors du Comité de Direction du 11 mars 2016, Monsieur Don Pierre GIACOBBI a été révoqué du poste de Président de la société AOC FILMS.
- le Comité de Direction et le nouveau Président, Monsieur KHALAJ AMIR Faramarz ont depuis lors constaté d'importantes anomalies laissant apparaître que Monsieur Don Pierre GIACOBBI a successivement accompli des actes de gestion susceptibles de connaître une qualification pénale, mais en tout état de cause contraires à l'intérêt de la société et des actionnaires.

Sur l'exercice 2015 des dépenses ont été engagées par Monsieur Don Pierre GIACOBBI qui ont fait l'objet :

*d'une facture de la société STUDIO 84 correspondant à la réalisation d'une plaquette de présentation de AOC FILMS dont le comité de direction ignorait tout et qui présentait des personnes étrangères à la société comme équipe dirigeante

*d'une facture de Monsieur Pascal JUDELEWICZ, Producteur pour une "consultation expertise" dont le Comité de Direction ignore tout.

*d'une facture du cabinet d'avocat Isabelle Delage pour une "consultation de droit à l'image" dont le Comité de Direction ignore tout.

* d'un Acompte versé à Monsieur Blaise GIULIANI, Producteur Auteur pour une "cession de droit d'auteur" dont le Comité de Direction ignore tout.

- Le Comité de Direction et le nouveau Président, Monsieur KHALAJ AMIR Faramarz ont également constaté qu'au mépris des intérêts de la société Monsieur Don Pierre GIACOBBI a remboursé en violation des statuts la société FINACCURATE de l'intégralité des actions qu'elle détenait représentant 100.050 euros
- Le Comité de Direction et le nouveau Président, Monsieur KHALAJ AMIR Faramarz ont constaté que Monsieur Don Pierre GIACOBBI a volontairement manipulé le processus d'augmentation de capital de AOC FILMS et a obtenu la souscription de divers bons de souscription (BSA) de la société AOC FILMS avec remise des chèques correspondants sans les présenter à l'encaissement. Monsieur Don Pierre GIACOBBI a présenté une "note de financement" indiquant la possibilité de revenir sur la souscription en cas de refus du prêt, "note de financement" qui n'a jamais été remise au comité de direction.
- Le Comité de Direction et le nouveau Président, Monsieur KHALAJ AMIR Faramarz ont enfin constaté que Monsieur Don Pierre GIACOBBI a réalisé une opération susceptible de constituer une escroquerie au préjudice de la société AOC FILMS et de divers investisseurs ayant souscrit au capital et n'ayant pas obtenu la moindre action.

Puisque :

Madame Mathilde BAETSLE a souscrit 348 actions pour 40.020 EUR sans être titré

Monsieur Olivier SERIGNE a souscrit 435 actions pour 50.025 EUR sans être titré

Alors que :

Madame Gisèle BAETSLE a obtenu 435 actions sans payer

Monsieur Jean-Noël GARCIA a obtenu 261 actions sans payer

Madame Veronica VECCHIONI a obtenu 87 actions sans payer

Ainsi deux souscripteurs ont payé la somme de 90.045 EUR dans l'espoir d'obtenir 783 actions mais n'ont pas été servis et trois autres personnes ont été gratifiées des 783 actions en question sans les payer.

Dans ce contexte la société AOC FILMS a obtenu l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire suivant Jugement du Tribunal de Commerce de DRAGUIGNAN en date du 28 avril 2016 et toutes les démarches qui s'imposaient afin de préserver les intérêts de la société et de ses actionnaires ont été entreprises.

Enfin il est précisé que le Commissaire aux Comptes et le Commissaire aux Comptes suppléant que nous avons nommés par souci de transparence ont démissionné.

Monsieur le Président entend rassurer les actionnaires en précisant sur ce dernier point que :

- Cette double démission est selon notre conseil, Maître Nino PARRAVICINI sans conséquences puisque notre société ne remplit pas les critères rendant la présence du Commissaire aux Comptes obligatoire.

la nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes sera proposée à l'Assemblée Générale des Actionnaires pour un contrôle à posteriori des comptes.

AOC Films
Société par actions simplifiée au capital variable minimum de 6000 €
Siège social : 16, Avenue Edouard Grinda 06200 NICE
RCS NICE 532 792 017

**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du
05/10/2017**

L'an deux mille Dix Sept
Le cinq octobre,
À quatorze heures Vingt cinq.

Les associés de la société par actions simplifiée au capital variable minimum de 6000 € dénommée « AOC Films », dont le capital souscrit s'élève à 1.965.620 euros, divisé en 18788 actions de 115 euros chacune de valeur nominales, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, à l'hôtel MERIDIEN à Nice 06000, salle Tourette, 1 promenade des Anglais, sur convocation du président.

Le président désigne Monsieur Edgar RECCO en qualité de Secrétaire de séance.

Chaque associé a été convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 19/09/2017.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la majorité des droits de vote.

Le président constate que l'assemblée générale est valablement constituée, peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- La liste des associés convoqués par courrier recommandé accusé de réception
- Le bilan et les annexes
- Le texte des projets de résolutions proposées par le comité de Direction à l'assemblée.
- L'Ordonnance du tribunal de Draguignan commettant la SCP MATHIEU - RIPPOL AZEMA – MATHIEU assistée de Mme Brigitte Magnin

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :



f. k. D

E

- lecture du rapport de gestion sur l'exercice clos le 31/12/2015
- approbation des comptes
- affectation du résultat
- quitus
- proposition de nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes pour les exercices 2017 à 2022
- nomination de Commissaires aux comptes aux fins de réalisation d'un audit des comptes 2015 et 2016
- questions diverses.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.
Il déclare la discussion ouverte.
Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution : Approbation des comptes 2015

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, rejette les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Quitus à Monsieur Don Pierre GIACOBBI

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, refuse de donner quitus à la gestion de l'ancien président Monsieur Don Pierre GIACOBBI pour l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des présents et représentés :
Pour : Ms. Bourgeois ; Gerbe ; Soler ; Recco ; Khalaj ; et leurs pouvoirs.

Abstention : Eurofit et leurs pouvoirs

Contre : M. Alleman et ses pouvoirs.

Troisième résolution : Affectation du résultat

Les associés décident d'affecter les pertes de l'exercice clos le 31/12/2015, et qui se chiffrent à 512.038 € (Cinq cent douze Mille trente huit Euros), au compte « report à nouveau ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

f. k. r

[Signature]

Quatrième résolution : Nomination du Commissaire aux Comptes pour les exercices 2017 à 2022

La collectivité des actionnaires sur Proposition de la Présidence, à la suite de la démission du Commissaire aux Comptes et du Commissaire aux Comptes suppléant nomme pour une durée de six exercices à compter de l'exercice 2017 :

- En tant que Commissaire aux Comptes Titulaire Monsieur Roger Maldonado, Commissaire aux Comptes inscrit près de la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE, 9 avenue Général de Gaulle 06320 CAP D'AIL Tél : 04.93.78.29.66 Fax : 04.93.78.21.57
- En tant que Commissaire aux Comptes Suppléant le Cabinet GFE, Commissaire aux Comptes inscrit près de la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE, "LE MINOTAURE", 30/34, Av. Henri Matisse 06200 NICE Tél : 04 93 72 42 25 Fax : 04 93 72 42 26

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en « 2022 compris ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité :

Pour : Tous votants, sauf M. Alleman et ses pouvoirs (abstention)

Cinquième résolution : Nomination du Commissaire aux Comptes pour une mission ad 'hoc sur les exercices 2015 et 2016

L'assemblée générale, sur rapport de la Présidence, constate que les seuils de nomination de commissaires aux comptes ne sont pas dépassés à la clôture de l'exercice 2015 et de l'exercice 2016.

Toutefois dans une perspective de transparence et d'information il est décidé de proposer la nomination d'un Commissaire aux Comptes avec une mission ad 'hoc de contrôle à postériori des exercices 2015 et 2016.

Elle nomme, en conséquence, Monsieur Roger Maldonado, Commissaire aux Comptes inscrit près de la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE, 9 avenue Général de Gaulle 06320 CAP D'AIL Tél : 04.93.78.29.66 Fax : 04.93.78.21.57 aux fins de procéder à un audit conventionnel des comptes 2015 et 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

f. k. r

W

Sixième résolution : Pouvoir - mandat

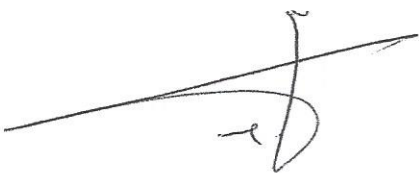
L'assemblée donne tous pouvoirs à Mr Faramarz KHALAJ pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à seize heures quarante.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le secrétaire de séance.

Le président

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a small loop.

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a series of horizontal, wavy strokes.

Fait à 5 exemplaires originaux.

Roger MALDONADO

Expert-Comptable
Inscrit au tableau de l'Ordre – Région de Marseille

Commissaire aux comptes
Inscrit près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

Expert
près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

S.A.S. A.O.C. FILMS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

S.A.S. AOC FILMS
16 Avenue Edouard Grinda
06200 NICE

Cap d'Ail, le 13 Décembre 2017

Mesdames, Messieurs les Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la S.A.S. AOC FILMS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Monsieur Roger MALDONADO
Commissaire aux Comptes



SAS AOC FILMS

16 avenue Edouard Grinda
Studios Riviera
06200 NICE

COMPTES ANNUELS du 01/01/2015 au 31/12/2015

	Pages
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4
- Détail des comptes bilan actif passif	5 à 7
- Détail Compte de résultat	8 à 10



RUFF & ASSOCIES

4 rue Docteur Baréty

06000 NICE

04 93 87 01 08

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2015 12			Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	301 855	58 800	243 055		243 055	
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 700	1 680	20		20	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	528 073		528 073		528 073	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	16 166	5 837	10 329		10 329	
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	1 472	788	684		684	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	90 000		90 000		90 000	
	Autres immobilisations financières	2 143		2 143		2 143	
	Total II	941 408	67 105	874 303		874 303	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	5 000		5 000		5 000	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	384 430	150 000	234 430		234 430	
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé	136 045		136 045		136 045	
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	449 598		449 598		449 598	
	Charges constatées d'avance (3)	200		200		200	
	Total III	975 273	150 000	825 273		825 273	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 916 681	217 105	1 699 576		1 699 576	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2015 12	Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 965 620		1 965 620	
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau	- 143 874		- 143 874	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	- 512 038		- 512 038	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	1 309 707		1 309 707	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	329 40 342		329 40 342	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	244 354 12 499		244 354 12 499	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	92 345		92 345	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1) Total IV	389 869		389 869	
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 699 576		1 699 576	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

389 869

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2015 12			Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	19 405		19 405		19 405	
Chiffre d'affaires NET	19 405		19 405		19 405	
Production stockée						
Production immobilisée			231 354		231 354	
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			10		10	
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			250 769		250 769	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			272 420		272 420	
Impôts, taxes et versements assimilés			2 595		2 595	
Salaires et traitements			86 758		86 758	
Charges sociales			39 159		39 159	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			66 206		66 206	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			43 487		43 487	
Total des Charges d'exploitation (II)			510 625		510 625	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			- 259 857		- 259 857	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			27 078		27 078	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

SAS AOC FILMS
16 Avenue Edouard Grinda
06200 Nice

ANNEXE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2015.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

1. Etat des immobilisations

Nous avons souhaité modifier la méthode d'évaluation de la valeur comptable des couts de développement.

Ce choix est motivé par notre volonté d'apporter des précisions sur la nature des charges et sur l'identification des projets auxquelles elles sont affectées.

Afin de réévaluer la valeur des actifs nous avons procédé à une analyse extra comptable qui consiste à identifier toutes les charges activées depuis le premier exercice et de leur affecter un code projet et un code budgétaire.

Cette codification budgétaire est conforme au plan comptable du CNC. (Centre national du Cinéma). Les charges activées y sont réparties comme suit :

- Les Charges imputées aux Droit d'auteur subdivisées ainsi
 - Œuvre Originale
 - Adaptation
 - Collaborations Diverses
 - Réalisation
 - Agents
- Les Charges en personnel
- Les Charges Sociales
- Les frais logistiques
 - Hébergement
 - Transport
 - Restauration

Le résultat de cette analyse a été transcrit dans les livres comptables.

Il en résulte la création des comptes :

20130000 Promotion lancement Augmentation de capital
23200001 La Reine Christine
23200002 Baie des Anges
23200003 Pyrénées



Rapprochement faisant apparaître les augmentations ou les diminutions résultant des réévaluations effectuées durant l'exercice

		Valeur Brut Début d'exercice	Réévaluation	Acquisitions
20130000	Promotion lancement Augmentation de capital)		230 501,83 €	71352,92 €
20500000	Concession Brevet Logiciel	1 700,00 €	1 700,00 €	
20800000	Scenario	50 000,00 €		
21350000	Agencement Installation		16 165,78 €	
21830001	Matériel de bureau	1 471,93 €	1 471,93 €	
PRODUCTIONS EN COURS				
23200000	Dernier dimanche à Tipaza	784 615,47 €	326 641,39 €	104 750,79 €
23200001	La reine Christine		6 186,00 €	18 858,00 €
23200002	Baie des Anges		10 500,00 €	36 392,43 €
23200003	Pyrénées	800,00 €	24 744,00 €	
	Rekba	800,00 €		
	Aleria	800,00 €		
27483000	Avance sur contrat de Réalisation		90 000,00 €	
		840 187,40 €	707910,93	

3. Evaluation des amortissements

CATEGORIE	MODE	DUREE
Frais d'établissement	Linéaire	5 ans
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencement et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

4. Avance et acompte sur commande

Une avance sur commande de 5000 € a été faite à la demande de Mr GIACCOBI à Mr GIULANY.

5. Disponibilités en Euros

51120000 CHEQUES A ENCAISSER	193 795,00
51210100 BPCA	14,17
51220000 SOCIETE GENERALE	253 800,80
53100000 CAISSE SIEGE SOCIAL	587,80
54000000 R+GIES D'AVANCES	1 400,00
540HAM COMPTE DE REGIE ST HAMON	-152,82
540KHA COMPTE DE REGIE KHALAJ	-39,33
540MER FRAIS DE REGIE CHLOE MERY	-28,12
540REC COMPTE DE REGIE RECCO	-108,79

La somme de 193795 € représente Les chèques perçus pour la levée de fond du 31/12/2015. Ils ont été déposés pour encaissement et inscrit sur le compte 51120000

6. Charges Constatées d'avance

Il s'agit du logiciel comptable.

7. Détail du compte Autres dettes

Autres dettes	145 186,13
42103600 REMUN. GARCIA MELANIE	789,70
421KHA REMUN. F. KHALAJ	2 500,00
43110000 URSSAF	5 164,00
43730000 AUDIENS	313,84
43731000 AUDIENS	1 537,37
43740000 AGESEA	1 176,89
43800000 AFDAS	1 017,46
45530000 C/C MR KHALAJ	341,87
45550000 C/C MR GARREAU	40 000,00
46700000 AUTRES COMPTES DEB. OU CRED.	92 345,00

Deux souscripteurs ont payé la somme de 90.045 EUR mais n'ont pas été servis

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

DETAIL DU COMPTE Charges exceptionnelles

67180000 AUT. CHARG. EXCEP. SUR OPER. G 1 019,94
67520000 IMMOBILISATIONS CORPORELLES 132 276,47
67560000 IMMOBILISATIONS FINANCIERES 1 300,00 1
68760000 DOTAT. AUX PROV. DEPREC. EXCEP 150 000,00

Détail des immobilisation corporelles

Le traitement analytique n'ayant pas permis de qualifier la totalité des sommes activée, la somme de 132276,47 a été mise au rebut au débit du compte 67520000.

Détail des dépréciations

La société AOC a signé un accord de coproduction avec la société « les Productions des Tournelles » sur le projet TOUR DE FRANCE. Cet accord engage la société AOC à faire un apport de 300.K€ dont 100 K€ ont été versés en 2015, en échange de 25% des recettes après paiement d'une commission de 30% et du remboursement d'un Minimum garanti de 780 K€ au distributeur.

Avec un prix public moyen H.T. de 6 € et 79 268 entrées l'exploitation salle génèrent un C.A. pour les exploitants de 476.400 €. Avec un taux moyen de location à 50% la recette brute distributeur est de 238 200 €. Après encaissement de sa commission de 30 % le distributeur ne peut pas se rembourser du minimum garanti et aucune recette est remontée aux producteurs

Les statistiques annuelles du CNC permettent d'évaluer le C.A. des ventes internationales qui représente en moyenne 14% du C.A. salle. Le C.A. international peut être estimé à 66 K€ après avoir perçu sa commission de 20% les remontées de recette prévisible pour AOC films se chiffrerait à 13 K€

Si le film est vendu à une chaine hertzienne AOC Films pourrait percevoir 120 K€ complémentaire.

Compte tenu des résultats d'exploitation constatés et d'une faible probabilité de parvenir à obtenir des conditions de cession favorable lors de la vente télé, Il convient de revoir la valeur d'usage du projet TOUR DE FRANCE en provisionnant une dépréciation de 150 K€. sur le poste comptable 49580003.

EVENEMENTS POST CLOTURE

Les éléments comptables dont il est fait état dans le cadre de la présente annexe sont à examiner à la lumière des éléments post clôture suivants :

- lors du Comité de Direction du 11 mars 2016, Monsieur Don Pierre GIACOBBI a été révoqué du poste de Président de la société AOC FILMS.
- le Comité de Direction et le nouveau Président, Monsieur KHALAJ AMIR Faramarz ont depuis lors constaté d'importantes anomalies laissant apparaître que Monsieur Don Pierre GIACOBBI a successivement accompli des actes de gestion susceptibles de connaître une qualification pénale, mais en tout état de cause contraires à l'intérêt de la société et des actionnaires.

Sur l'exercice 2015 des dépenses ont été engagées par Monsieur Don Pierre GIACOBBI qui ont fait l'objet :

*d'une facture de la société STUDIO 84 correspondant à la réalisation d'une plaquette de présentation de AOC FILMS dont le comité de direction ignorait tout et qui présentait des personnes étrangères à la société comme équipe dirigeante

*d'une facture de Monsieur Pascal JUDELEWICZ, Producteur pour une "consultation expertise" dont le Comité de Direction ignore tout.

*d'une facture du cabinet d'avocat Isabelle Delage pour une "consultation de droit à l'image" dont le Comité de Direction ignore tout.

* d'un Acompte versé à Monsieur Blaise GIULIANI, Producteur Auteur pour une "cession de droit d'auteur" dont le Comité de Direction ignore tout.

- Le Comité de Direction et le nouveau Président, Monsieur KHALAJ AMIR Faramarz ont également constaté qu'au mépris des intérêts de la société Monsieur Don Pierre GIACOBBI a remboursé en violation des statuts la société FINACCURATE de l'intégralité des actions qu'elle détenait représentant 100.050 euros
- le Comité de Direction et le nouveau Président, Monsieur KHALAJ AMIR Faramarz ont constaté que Monsieur Don Pierre GIACOBBI a volontairement manipulé le processus d'augmentation de capital de AOC FILMS et a obtenu la souscription de divers bons de souscription (BSA) de la société AOC FILMS avec remise des chèques correspondants sans les présenter à l'encaissement. Monsieur Don pierre GIACOBBI a présenté une " note de financement " indiquant la possibilité de revenir sur la souscription en cas de refus du prêt, "note de financement" n'a jamais été remise aux actionnaires.
- le Comité de Direction et le nouveau Président, Monsieur KHALAJ AMIR Faramarz ont enfin constaté que Monsieur Don Pierre GIACOBBI a réalisé une opération susceptible de constituer une escroquerie au préjudice de la société AOC FILMS et de divers investisseurs ayant souscrit au capital et n'ayant pas obtenu la moindre action.

Puisque :

Madame Mathilde BAETSLE a souscrit 348 actions pour 40.020 EUR sans être titré

Monsieur Olivier SERIGNE a souscrit 435 actions pour 50.025 EUR sans être titré

Alors que :

Madame Gisèle BAETSLE a obtenu 435 actions sans payer

Monsieur Jean-Noël GARCIA a obtenu 261 actions sans payer

Madame Veronica VECCHIONI a obtenu 87 actions sans payer

Ainsi deux souscripteurs ont payé la somme de 90.045 EUR dans l'espoir d'obtenir 783 actions mais n'ont pas été servis et trois autres personnes ont été gratifiées des 783 actions en question sans les payer.

Dans ce contexte la société AOC FILMS a obtenu l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire suivant Jugement du Tribunal de Commerce de DRAGUIGNAN en date du 28 avril 2016 et toutes les démarches qui s'imposaient afin de préserver les intérêts de la société et de ses actionnaires ont été entreprises.

Enfin il est précisé que le Commissaire aux Comptes et le Commissaire aux Comptes suppléant que nous avons nommés par souci de transparence ont démissionné.

Monsieur le Président entend rassurer les actionnaires en précisant sur ce dernier point que :

- cette double démission est selon notre conseil, Maître Nino PARRAVICINI sans conséquences puisque notre société ne remplit pas les critères rendant la présence du Commissaire aux Comptes obligatoire.

la nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes sera proposée à l'Assemblée Générale des Actionnaires pour un contrôle à posteriori des comptes dont il est demandé l'approbation en l'état des nécessités de la procédure collective



S.A.S. AOC FILMS
16 Avenue Edouard Grinda
06200 NICE

Cap d'Ail, le 13 Décembre 2017

Mesdames, Messieurs les Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisé, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Monsieur Roger MALDONADO
Commissaire aux comptes



Roger MALDONADO

Expert-Comptable
Inscrit au tableau de l'Ordre – Région de Marseille

Commissaire aux comptes
Inscrit près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

Expert
près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

S.A.S. AOC FILMS

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions Réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2015